



 Schéma de développement préliminaire

Projet de parc agrivoltaïque de Parnac-Mouhet, dans l'Indre (36)

Notre projet agrivoltaïque de Parnac-Mouhet couvre le financement, la construction, l'exploitation, la maintenance et le démantèlement d'un parc agrivoltaïque d'une capacité de production d'environ 29,9 MWc, qui produirait environ 38 millions de kWh par an, soit l'équivalent de la consommation annuelle électrique d'environ 17 000 personnes (source : agence ORE, 2 223kwh/habitant/an, hors chauffage).

En phase avec la vision de l'agrivoltaïsme portée par les instances agricoles publiques et que nous partageons, le projet s'inscrit en continuité des pratiques de quatre exploitations agricoles d'élevage bovin allaitant. Notre projet permet de garantir l'exploitation agricole des parcelles pendant quarante ans et de soutenir des exploitants et leurs salariés.

Les études environnementales, hydrauliques, agronomiques, et agricoles se sont déroulées de juillet 2024 à septembre 2025. Les inventaires réalisés dans le cadre de l'étude d'impact ont permis d'identifier les enjeux environnementaux et de caractériser les zones à fort enjeu environnemental, dont des surfaces aux caractéristiques humides pédologiques et floristiques qui feront l'objet de mesures ciblées afin de garantir leur préservation. D'autres zones ont montré un intérêt écologique lié à l'entomofaune et à l'avifaune. 100 % des zones humides ainsi que les zones d'intérêt écologique seront évitées.

Différentes études de faisabilité (technique, environnementale, agricole) ont été conduites. Le bureau d'étude ENCIS a réalisé les études sur les volets naturel (faune, flore et zones humides), paysager et réglementaire ainsi que l'étude préalable agricole. COMIREM a réalisé une étude hydraulique. AGRISOLEO a réalisé une étude de simulation climatique sur les parcelles. In the Air a réalisé une étude topographique du site.

En amont du lancement des études, pour s'assurer d'une bonne intégration locale et information autour du projet, le projet envisagé a été présenté auprès des municipalités de Parnac et de Mouhet. Les deux conseils municipaux ont apporté leur soutien via des délibérations favorables au projet. Les études environnementales ont débuté après avoir recueilli ces avis favorables. Dans les deux communes, le projet est intégré dans les zones d'accélération EnR prévues par la loi APER. Nous avons également présenté ce projet et échangé sur ses enjeux avec l'intercommunalité Marche Occitane-Val d'Anglin, les services de la DDT 36 et la Chambre d'agriculture.

Nous prévoyons de déposer une demande de permis de construire à la fin du premier semestre de 2026. Lors de la phase d'instruction, une enquête publique sera menée par un commissaire-enquêteur nommé par la préfecture.

CHIFFRES CLÉS



37 904 MWh
(mégawatt heures) d'électricité produite chaque année



29,9 MWc
(mégawatts crêtes) de puissance projetée



17 000
habitants approvisionnés en consommation électrique (équivalent, hors chauffage)



11,5
hectares de surface de modules



8 523
tonnes de CO₂ évitées chaque année (estimation comparée au mix européen)

Participez !

Vous souhaitez obtenir davantage de renseignements sur notre projet de parc agrivoltaïque ?

Partagez votre avis ou émettre des recommandations ?

Nous répondons à toutes vos demandes adressées par e-mail à jeanraphael.traub@lightsourcebp.com ou par courrier postal à :

B'Cowroker c/o Lightsourcebp, 60 boulevard du Grand Cerf, 86000 Poitiers.

Projet de Parnac-Mouhet, dans l'Indre (36)

En phase avec la vision de l'agrivoltaïsme que nous portons, le projet s'inscrit en continuité des pratiques actuelles d'élevage bovin et la production de fourrage qui seront maintenus grâce à la technologie trackers.

Nous envisageons le schéma d'implantation suivant, fruit d'évolutions et des recommandations issues des échanges avec nos partenaires agriculteurs, des consultations publiques et des différentes études que nous conduisons.



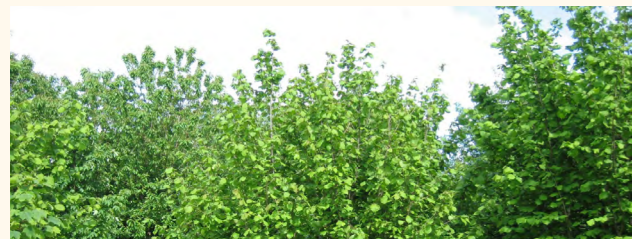
Mesure en faveur de la biodiversité

Le plan d'implantation intègre les recommandations d'évitement et de réduction de l'étude d'impact environnementale. Il comprend des zones d'évitement à l'endroit l'ensemble des zones humides floristiques et pédologiques et des zones présentant des enjeux forts (autour des haies, des arbres, des mares). D'autres mesures liées à la conception, la construction et le suivi environnemental sont intégrées aux différentes études d'impact.



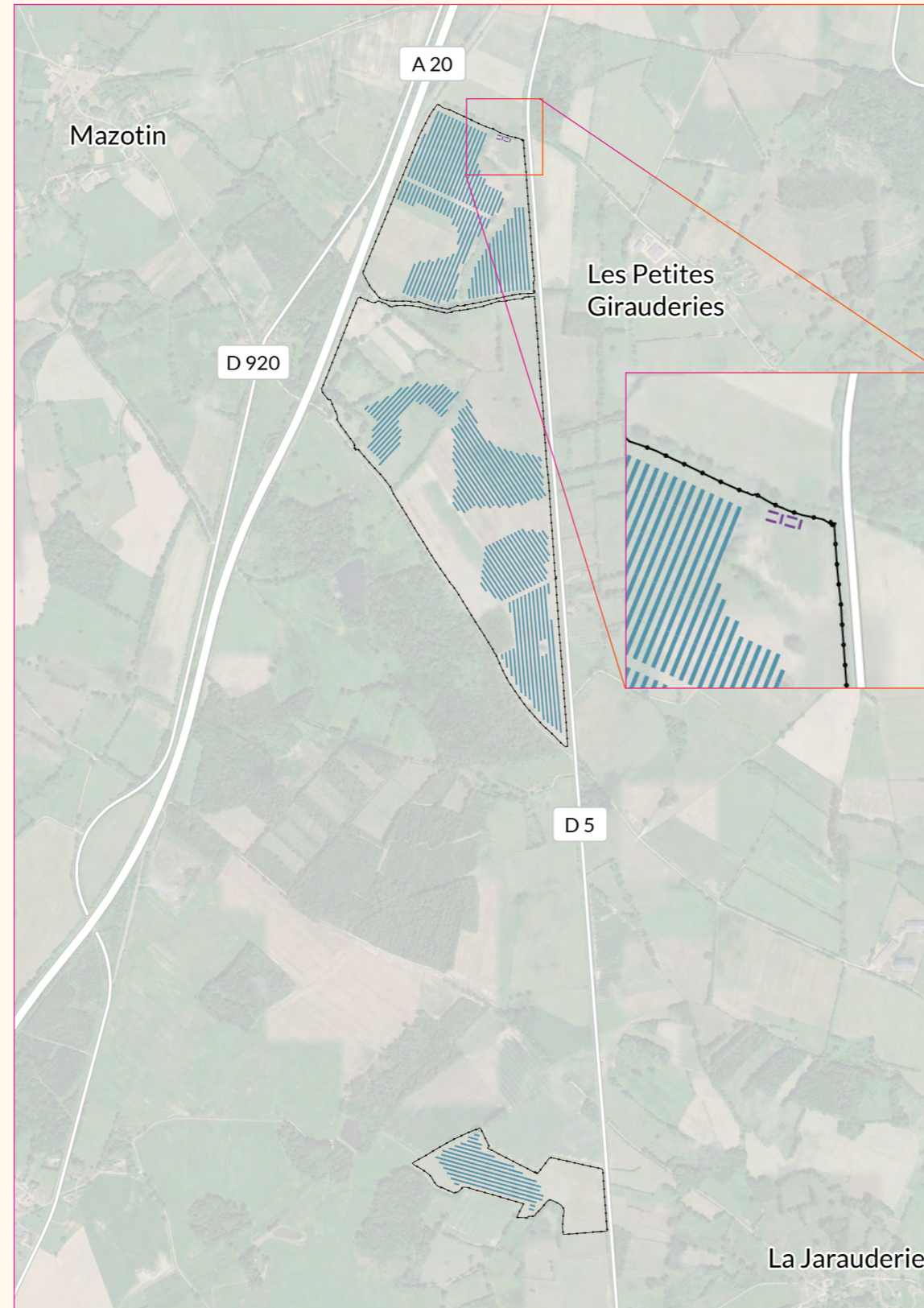
Ensemencement de prairies


Avant les travaux, les prairies seront réensemencées avec un mélange de semis adapté à l'ensoleillement et à la température sous les panneaux. La croissance de l'herbe dans le parc agrivoltaïque est caractérisée par une pousse plus longue l'hiver et l'été, permettant de mieux répartir la production fourragère.

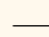



Intégration paysagère

L'intégration paysagère a été au cœur de notre réflexion pour la conception du projet. Des éloignements ont été pris par rapport à l'habitation du Bois de la Chaume et aux voies de circulation. De nombreuses haies bocagères seront implantées, parfois selon un principe de multi-strates, et permettront de limiter l'impact visuel du projet tout en renforçant le caractère bocager du site. Dans ce même objectif, nous clôturerons le site à l'aide d'une clôture de type agricole avec poteaux en bois, tout comme nous porterons une attention particulière à l'habillage des postes techniques afin de nous assurer de la bonne intégration du projet au cadre local.



 Trackers photovoltaïques

 Clôture type agricole

 Poste de transformation batterie + batteries



Poursuite de l'activité d'élevage

Grâce à l'installation de paddocks clôturés et aménagés, le projet agrivoltaïque favorisera la bonne gestion du troupeau en fournissant un abri supplémentaire aux animaux (protection contre la pluie, la grêle, le vent, le soleil grâce à l'ombrage, etc.). L'ensemble du projet est conçu sur mesure avec les exploitants du site afin d'apporter à l'activité agricole, une réponse face aux défis climatiques et un outil au service de la production agricole. L'espacement entre rangées a été pensé pour s'adapter au passage des engins agricoles et aux pratiques des exploitations afin de garantir la vocation première des terrains, à savoir une production agricole principale et significative.



Renforcement des corridors écologiques

L'intégralité des haies et des arbres isolés présents sur le site sera conservée. La mare est sanctuarisée avec une zone tampon permettant à la faune associée d'être protégée. Par ailleurs, nous planterons de nouvelles haies et nous renforcerons les haies existantes en périphérie afin de préserver l'intégration paysagère.

Les nouvelles haies seront constituées d'essences locales et assureront une nouvelle fonction écologique en améliorant la biodiversité locale.

FAQs

Y a-t-il un risque de détournement du foncier agricole au profit de la production d'énergie ?

L'agrivoltaïsme associe exploitation agricole ou élevage et production d'électricité sur une même parcelle de terre, avec la priorité à l'usage agricole. Nos panneaux surélevés sont parfaitement adaptés pour éviter la compétition des usages sur un même foncier et contribuent à lutter contre la déprise agricole. Il existe toutefois une perte de terre minimale (moins de 5%) due aux pieux battus qui soutiennent les panneaux solaires et à la présence d'un poste de transformation et d'un poste de livraison.

À qui incombe l'entretien des installations ?

Pendant l'exploitation, nous nous chargeons de la maintenance des installations et de l'entretien de l'herbe sous les panneaux et des haies végétales que nous ensemencions autour de la ferme. Plusieurs fois dans l'année, nous envoyons des spécialistes sur site pour nettoyer les panneaux en profondeur. Et entre chaque visite, la pluie suffit généralement à ôter les salissures et la poussière en surface.

Les panneaux ont-ils une incidence sur le rendement agricole ?

Des recherches sont en cours à ce sujet au sein du Pôle de recherche sur l'agrivoltaïsme conduit par INRAE, dont nous sommes membres. Aujourd'hui, les études confirment que les installations photovoltaïques protègent les cultures des aléas climatiques, comme la grêle ou le gel, réduisent la température de l'air et du sol en journée ainsi que les amplitudes thermiques, diminuent l'évapotranspiration et permettent de conserver le potentiel fourrager global.

Quid du bien-être animal ?

Certaines études, dont celles d'INRAE, indiquent que les panneaux solaires améliorent le confort des animaux, notamment grâce à l'abri ombragé qu'ils leur procurent.





Concertation avec les communautés riveraines

Chez Lightsource bp, nous sommes convaincus que la réussite d'un projet réside dans la concertation avec les communautés de riverains, d'agriculteurs et les pouvoirs publics tout au long de son développement.

C'est pourquoi nous organisons régulièrement des échanges, réunions et présentations avec les élus, les habitants et les administrations pour informer sur nos projets et recueillir leurs recommandations.

Nous avons présenté le projet aux élus du territoire, Mairies, communauté de communes et au comité technique de la transition énergétique de la DDT de l'Indre et au riverain direct du projet. Nous avons organisé une permanence publique à la mairie de Parnac le 16 octobre 2025.



Le 16 octobre 2025

À la mairie de Parnac

En savoir plus

Besoin d'informations complémentaires ?

Contactez-nous par e-mail à jeanraphael.traub@lightsourcebp.com ou par courrier postal à l'adresse - B'Cowroker c/o Lightsource bp, 60 boulevard du Grand Cerf, 86000 Poitiers - nous nous ferons un plaisir d'organiser un entretien avec un membre de notre équipe pour répondre à vos questions.

E | contact.fr@lightsourcebp.com

W | www.lightsourcebp.com/fr

QUI NOUS SOMMES

Nous sommes Lightsource bp, un leader mondial du développement, de la gestion et de l'exploitation de projets solaires. Depuis près de 15 ans, nous utilisons la lumière du soleil pour alimenter notre planète avec une énergie propre, durable et responsable en déployant des projets solaires d'envergure, notamment dans l'agrivoltaïsme.

